

REPUBLICQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.01.17 Du 13 février 2023
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 7 février, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
<p>VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>  <p>La Celle Saint-Cloud</p>	<p>Objet : Mise à jour du règlement de fonctionnement des établissements petite enfance municipaux</p> <div data-bbox="962 409 1437 521" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20230213-DEL2023-01-17-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023</p> </div>	
<p>SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS</p>	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales,</p> <p>Vu l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles,</p>	
<p>EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 25 POUVOIRS : 9 VOTANTS : 34 POUR : 34</p>	<p>Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage,</p>	
<p>PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE</p> <p><u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE</p> <p><u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON</p>	<p>Vu l'arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant,</p> <p>Vu l'avis favorable émis par la Commission Vie Sociale - Jeunesse - Famille réunie le 1^{er} février 2023,</p> <p>Considérant les échanges avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Yvelines en 2022 et les précisions à apporter,</p> <p>Considérant le passage en relais petite enfance (RPE) du relais assistantes maternelles (RAM) et l'ouverture de la crèche du Séquoia intervenus en 2022,</p> <p>Considérant la nécessaire actualisation du règlement de fonctionnement datant de 2019,</p> <p>Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,</p> <p>DECIDE :</p> <p>D'adopter, le règlement de fonctionnement des établissements petite enfance joint en annexe et applicable à compter du 15 février 2023.</p> <div data-bbox="520 1552 954 1821" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 20/02/23 et de sa publication le 23/02/23</p> <p>Le Maire Par déléguation  Aurélie BELLOIR Directrice du Pôle Administration Générale et Relations aux Citoyens</p> </div> <div data-bbox="1121 1552 1476 1747" style="text-align: right;"> <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> </div>	
<p>ABSENT EXCUSE : GEORGES LEFEBURE ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : JEAN-CHRISTIAN SCHNELL A SYLVIE D'ESTEVE VALERIE LABORDE A OLIVIER DELAPORTE BIRGIT DOMINICI A SOPHIE TRINIAC NAÏMA CONTE EL ALAMI A FRANÇOISE ALBOUY VINCENT POUYET A BENOIT VIGNES PIERRE QUIGNON-FLEURET A PIERRE SOUDRY</p>	<p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	

JULIETTE DECAUDIN A DOMINIQUE
PAGES
CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN-
FRANÇOIS BARATON
STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS
THOMAS